



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

*Le Chef de Cabinet*

*Paris, le* 30 DEC. 2015

N/Réf. : CAB/CR/ST – Pegase n° A:15-061059  
V/Réf. : lettre du

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention de madame Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, sur les conséquences de la modification de l'article 414 du code des douanes, introduite lors des débats sur le projet de loi de modernisation de notre système de santé dans le but de durcir la peine d'emprisonnement encourue pour la contrebande de tabac.

Madame la ministre a pris connaissance avec attention de votre courrier et m'a chargé de vous confirmer que cette mesure a bien été supprimée en deuxième lecture du texte à l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Grégory GUILLAUME

Monsieur Vincent THOMAZO  
Secrétaire général  
UNSa-Douanes  
Bâtiment Vauban  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS